

# PROJET D'EVOLUTION DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

## COMPTE-RENDU

### ATELIER DE CONCERTATION N°3

« RESEAU DE CHALEUR, PROJET DU TERRITOIRE ET IMPACT SUR LE CHOIX  
DES SOLUTIONS »

2 NOVEMBRE 2022

#### ORGANISATION DE LA REUNION

**Date :** 2 novembre 2022

**Lieu :** Maison de la Citoyenneté Ouest, Grangé-Ramos, 1 Place Conchita, 31100 Toulouse.

**Nombre de participants :** 31 participants : 27 sur place + 4 participants en ligne sur Zoom.

**Modalités :** Réunion hybride, en présentiel et en distanciel (outil : ZOOM), retransmise en replay

#### Intervenants par ordre de prise de parole

- Animatrice ETHICS Group
- Renaud Dupuy, Garant de la CNDP
- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset, remplacé par Vincent Terrail-Novès, Président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma.
- Nathalie Gourdoux, Directrice Environnement Energie de Toulouse Métropole
- Raphael Catonnet, à distance, Directeur général d'OPPIDEA (regroupement de sociétés d'aménagement présentes localement et opérateur de référence et partenaire de Toulouse Métropole pour ce qui concerne le projet urbain métropolitain)

#### Animateur général :

- Lorraine Auffray, Consultante en concertation, Ethics Group

#### Documentation et matériel disponible :

- 140 synthèses du dossier de concertation
- 65 dossiers de concertation
- 150 flyers annonçant le dispositif de la concertation
- 2 affiches communicantes
- 2 avis de concertation
- 4 panneaux d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo), présentation de Decoset, présentation des objectifs de la concertation, présentation des solutions portées à la concertation

#### MODALITES DE LA REUNION

La maison de la Citoyenneté Ouest est aménagée afin de pouvoir accueillir jusqu'à 200 personnes assises. 27 personnes ont participé à la réunion physique. Dans un premier temps, les participants étaient réunis en assemblée, avant de se regrouper en tables rondes.

À l'entrée de la salle : des affiches, des kakémonos ainsi que des dossiers de concertation, des synthèses du dossier et des flyers sont accessibles librement pour présenter la concertation mise en place.



La réunion permet une participation à distance *via* l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation : <https://colidee.com/concertation-UVEToulouse>. 4 personnes se sont connectées sur Zoom et ont suivi la réunion à distance.

L'intégralité de la réunion est disponible en replay sur le site de la concertation <https://colidee.com/concertation-UVEToulouse>.

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central, et au public à distance durant la durée de la réunion.

La réunion commence à 18h30 et se termine à 21h



## LES OBJECTIFS DE LA REUNION

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Permettre une réflexion globale** sur le réseau de chaleur, le projet du territoire et l'impact sur le choix des solutions ;
- **Permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.

- **Permettre au maître d'ouvrage d'écouter les participants et d'enrichir sa réflexion** en amont de la prise de décision
- **Débattre collectivement des dispositifs de réutilisation de la chaleur produite par l'UVE, de leur intégration dans les projet du territoire et de l'impact de ces éléments sur le choix des solutions avec tous les acteurs concernés** : collectivités territoriales, professionnels, habitants. Pour éclairer ce débat, des représentants de Toulouse métropole et de l'aménagement du territoire viennent présenter les contraintes et réalités qui influent sur leurs décisions et partager leur expérience avec les participants.

## TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

### 1. Présentation générale du cadre de la rencontre (temps de parole, interventions, sujets abordés)

L'animatrice souhaite la bienvenue aux participants, indique le thème de cet avant-dernier atelier de concertation : « Réseau de chaleur, projet du territoire et impact sur le choix des solutions » avant de donner la parole à M. Guyon.

### 2. Mot d'introduction de M. Laurent Guyon, directeur général des services de Decoset, remplacé en cours d'intervention par M. Vincent TERRAIL-NOVÈS, président de Decoset, Vice-Président de Toulouse Métropole et Maire de Balma

**Prise de parole de M. Guyon :** « *Nous avons déjà eu plusieurs réunions publiques ensemble, donc la présentation de Decoset va être plus rapide. C'est un syndicat mixte, un établissement public qui est en charge de la valorisation des déchets collectés par les EPCI membres. Nous cherchons à les valoriser. Mais je vais laisser la parole au président qui présentera mieux que moi Decoset.* »

**Prise de parole de M. Terrail-Novès :** « *Bonsoir à toutes et à tous, on va être un peu redondants pour ceux qui ont l'habitude d'assister aux ateliers, aux concertations et aux réunions publiques que nous avons réalisées. Je salue monsieur le garant qui est là aussi, en relais avec madame la garante également. Donc, Decoset a pour compétence le traitement des déchets une fois collectés par les différentes collectivités, qu'on appelle EPCI (la métropole, le Sicoval et six autres intercommunalités de l'est et du nord de la métropole de Haute-Garonne). Cela se fait à travers l'exploitation, notamment, d'une déchetterie professionnelle, de quais de transfert, d'aires de compostage... Nous avons également deux centres de tri et deux incinérateurs ou unités de valorisation énergétique. Une qui est située dans le quartier dit du Mirail, appelée historiquement incinérateur du Mirail, même si ça déborde largement sur le quartier Lafourquette. Il y a un deuxième incinérateur, situé à Bessières et créé en 2000. Nous traitons dans ces différentes structures les déchets amenés par les collectivités et les particuliers, notamment dans les déchetteries qui sont ouvertes à chacune et chacun de nous.*

*L'incinérateur du Mirail date de 1969. Il est constitué de fours qui arriveront très prochainement en fin de vie. Nous avons donc mis en place et en œuvre un dossier de concertation qui a été validé par la Commission nationale du débat public (CNDP), dont vous verrez tout à l'heure un film et dont Monsieur Dupuy expliquera probablement le rôle également. Dans cette concertation, nous traitons de l'avenir de cet incinérateur et les questions qui sont posées sont celles de son devenir. Comment pourrions-nous fonctionner sans cet incinérateur et comment devons-nous fonctionner avec un futur incinérateur ? De quelle capacité ?*

Ce sont toutes ces questions qui sont traitées à travers cette concertation à laquelle chacune et chacun de vous est invité à se joindre. L'idée n'est pas que Decoset dise ce qui, à son avis, est la solution. Dans le dossier de concertation, qui est à votre disposition, vous avez trois solutions qui sont évoquées : celle d'une solution où on ne fait rien, c'est-à-dire qu'on ne remplace pas l'incinérateur actuel. Monsieur Dupuy expliquera pourquoi nous avons dû traiter de cette proposition-là. Une proposition qui est la proposition de travaux effectués sur l'ouvrage existant, avec différents niveaux d'intervention. Et une troisième solution qui est celle de la reconstruction d'un nouvel incinérateur en remplacement de l'actuel. Chacune possède des avantages et des inconvénients. Et à travers les différentes réunions et les ateliers que nous organisons, comme ce soir dans le quartier du Mirail, nous répondons aux questions, nous prenons les remarques de chacune et chacun, et à l'issue de cette concertation nous aurons quelques mois pour nous positionner en fonction de ce que nous aurons entendu ; en fonction des inquiétudes qui auront été remontées, en fonction des questions et des interrogations de chacune et de chacun. C'est ce travail que nous ferons et nous annoncerons dans le début de l'année 2023 quelle est la position que Decoset choisira finalement pour l'avenir de l'incinérateur. Voilà pour retracer un petit peu le cadre de ce débat, de cette concertation.»

### 3. Précision des objectifs de la réunion publique et des règles du jeu

L'animatrice présente les personnes qui assistent à la rencontre pour représenter Decoset, outre M. Terrail-Novès ; M. Laurent Guyon, Directeur général des services de Decoset ; Mme Karine Fragonas, cheffe du service incinération de Decoset, et M. Raphael Catonnet, Directeur général d'OPPIDEA (à distance).

L'animatrice présente ensuite Mme Isabelle Barthe et M. Renaud Dupuy, garants de la CNDP et laisse la parole à ce dernier, présent sur place lors de cet atelier.

## TEMPS 2 – MOT D'INTRODUCTION DES GARANTS SUR LA « PHILOSOPHIE DE LA CONCERTATION »

**M. Dupuy explique** que le film « les 25 ans de la CNDP » ne sera pas présenté, car déjà visionné lors du 2<sup>e</sup> atelier. Il rappelle les grands principes de la CNDP dans le cadre de ce projet.



« Dans le cadre de ce projet, le syndicat Decoset a saisi la Commission nationale du débat public dans le cadre d'une concertation obligatoire compte tenu du montant de l'investissement, même si les seuils ont changé depuis. L'objectif d'une concertation préalable, c'est de se prononcer par rapport à l'opportunité d'un projet et sur les conditions de réalisation de celui-ci ou de l'option qui sera choisie. C'est l'objet de notre débat.

Dans ce cadre, les garants sont nommés par la CNDP, je le rappelle parce qu'on a posé la question. Nous sommes 250 en France sur une liste d'aptitudes et on est désignés de manière discrétionnaire par la CNDP pour agir selon six grandes valeurs :

- *L'indépendance* : nous n'avons pas de liens particuliers, ni avec les porteurs de projets ni avec le territoire. C'est pour ça qu'on est désigné.
- *La neutralité* : vous ne nous entendrez jamais nous prononcer sur le projet. Nous sommes là pour veiller, pour garantir votre droit à l'information et à la participation dans le cadre d'un projet qui vous concerne.
- *La transparence* : toute concertation doit se passer dans un esprit de transparence. Le maître d'ouvrage doit mettre à la disposition du public l'ensemble des éléments qui permettent de fabriquer sa décision. Ce que l'on essaie de voir, de répondre à vos questions, s'il y a des questions que vous posez dans le cadre du débat, sur le site internet et ainsi de suite.
- *L'argumentation* : toute prise de position a sa place dans le débat de manière claire. Quelle qu'elle soit et quel que soit l'endroit d'où elle vient, à condition qu'elle soit argumentée, qu'elle repose sur un raisonnement. C'est l'objectif de la CNDP.
- *L'égalité de traitement* : que vous soyez présidente d'association, simple public, élu ou qui que ce soit d'autre, votre parole a exactement le même poids dans le débat. Après, c'est une concertation, c'est une aide à la décision, le président l'a rappelé. C'est sur l'ensemble de ce qui a été dit que les élus décideront. Et c'est bien aux élus de décider.
- *Et l'inclusion* : la dernière valeur, c'est d'essayer de faire participer ceux qui ne viennent pas particulièrement aux réunions. C'est pour ça qu'il y a des débats mobiles organisés sur le terrain pour aller chercher des gens qui ne sont pas forcément, qui ne viendraient pas forcément, prendre la parole en réunion. C'est pour ça qu'il y a un site internet pour poser des questions et donner des avis. L'objectif, c'est d'aller chercher tous ceux qui peuvent avoir une position ou des questions sur le sujet-objet de la concertation.



Pour terminer, le président a dit que j'allais en parler, je vais en parler : le débat sur l'opportunité d'un projet comprend ici, dans l'esprit de la loi de l'article 121 du Code de l'environnement, le fait de présenter aussi la solution zéro : qu'est-ce qui se passe si on ne fait rien ? Donc c'est pour ça que cette solution est obligatoirement présentée dans les concertations. Je vais à la fin de la concertation, dans le mois qui suit, faire un bilan. Ce bilan sera rendu public et dans les deux mois qui suivront ce bilan, le maître d'ouvrage devra y répondre en présentant ce qu'il a entendu de la concertation, les enseignements qu'il en tire et les décisions qu'il prend. Ça, c'est l'objectif de la concertation. Il est d'ores et déjà décidé de manière très claire.

Ces deux bilans, le bilan et le rapport du maître d'ouvrage, sont présentés à la Commission nationale du débat public qui devra statuer sur la conformité de l'ensemble des documents : c'est-à-dire que le bilan reprend bien ce qui a été dit et que le rapport du maître d'ouvrage répond bien au bilan des garants. Ça, c'est veiller à la conformité.

*Il a d'ores et déjà été décidé lors de la saisine par Decoset de la CNDP qu'une concertation continue serait organisée à l'issue de cette concertation, quelle que soit la décision prise (à moins que la décision soit la non-réalisation). Si d'autres décisions sont prises, il y aura une concertation continue, avec un garant qui sera nommé (Isabelle Barthe, moi-même ou quelqu'un d'autre), jusqu'à l'enquête publique, qui devra accompagner la réalisation de ce projet. Sachant que les trois documents : bilan du garant, rapport du maître d'ouvrage et bilan de la concertation continue seront joints à l'enquête publique, quel que soit le projet qui ira en enquête publique. Voilà en gros le rôle du garant. Nous sommes à votre disposition, Isabelle, qui ne pouvait pas être là ce soir, et moi-même, tout au long de la concertation pour répondre à un certain nombre de questions et faire en sorte que tout se passe bien. Je vous remercie. »*

### TEMPS 3 – PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

L'animatrice rappelle que cet atelier est le troisième et qu'il y a eu plusieurs rencontres préalable sur le réseau de chaleur, le projet de territoire et l'impact sur le choix des solutions. Elle rappelle aussi la date du prochain atelier : le 15 novembre à 18h30 et la réunion publique de synthèse qui se tiendra le 21 novembre à la salle des fêtes de Lafourguette.



L'animatrice rappelle aussi la tenue d'un débat mobile le lendemain, à la médiathèque du Grand M à 10h, ainsi que deux débats mobiles : le 9 novembre, une réunion publique pour les habitants de Bellefontaine au centre culturel Alban Minville et le 14 novembre, une réunion publique pour les habitants du quartier St Simon, à la salle St Simon.

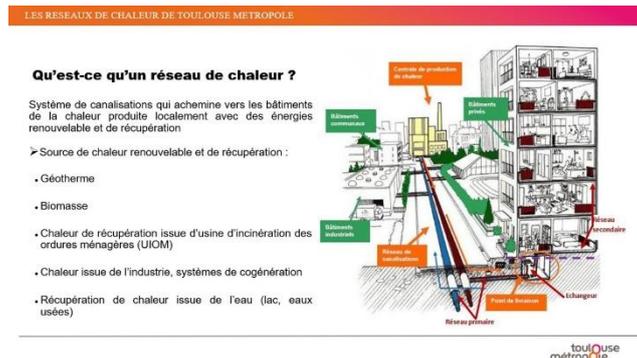
**Monsieur Renaud Dupuy (CNDP) complète le propos :** « Ces deux réunions publiques ont été rajoutées : une sur le quartier Bellefontaine, une sur le quartier St Simon, elles appartiennent bien à la concertation. Tout ce qui sera dit lors de ces réunions figurera dans le bilan de la concertation. Ce sont bien des réunions de concertation qui ont été ajoutées à la demande des associations de quartier. Ce sont des réunions publiques qui entrent dans le cadre de la concertation et elles concernent plus particulièrement les habitants du quartier, mais n'importe qui peut venir à une réunion de concertation. Toutes les réunions de concertation sont ouvertes à tout le monde. »

L'animatrice précise que toutes les dates, tous les replays des réunions précédentes, et tous les documents produits sont disponibles sur le site de la concertation. On y retrouve aussi toutes les possibilités de contributions. Le film de motion design qui présente la concertation est ensuite diffusé.

### TEMPS 4 – PARTAGER UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUN SUR LA PRODUCTION DES DECHETS

L'animatrice présente **Nathalie Gourdoux, Directrice Environnement-Energie de Toulouse Métropole.**

**Prise de parole de Nathalie Gourdoux :** « Ce qui est important c'est de bien comprendre ce qu'est un réseau de chaleur est un système collectif de production et de distribution de la chaleur qui est porté la plupart du temps par une collectivité territoriale à l'échelle de son territoire et qui va permettre d'approvisionner en chaleur des bâtiments publics et des bâtiments privés. L'intérêt de ce type de dispositif, c'est que ça permet de mobiliser de manière massive les énergies renouvelables et de récupération.



Ce que vous voyez sur ce dessin, représenté en beige, c'est l'unité de production de la chaleur qui va être approvisionnée. Cette centrale de production peut être des énergies renouvelables comme la biomasse par exemple. Dans ce cas, c'est la combustion de la biomasse qui va fournir de la chaleur qui va ensuite être distribuée. Cela peut être également de la géothermie : on va aller chercher dans les nappes phréatiques profondes à 1 500 mètres de profondeur, et à ce moment-là, c'est un échangeur de chaleur qui va aller chercher la chaleur et la distribuer. Ça peut être également une unité qui va récupérer la chaleur de récupération, la chaleur fatale, comme pour l'usine du Mirail. Mais ça peut aussi être de la récupération de chaleur produite dans des process industriels ou des datacenters. Enfin, on va aussi avoir, au niveau de ces centrales de production de chaleur, la combustion d'énergies fossiles comme du gaz qui va venir en appoint et permettre de piloter la production de chaleur au moment des pointes de charge, en complément des énergies renouvelables et de récupération. Le point de production, vous l'avez ici identifié en beige.

Ensuite vous avez ce qu'on appelle le réseau primaire : ce sont les tuyaux ou les tubes que vous voyez en rouge et en bleu. Ce sont les canalisations qui vont permettre de déplacer la chaleur et de l'amener jusqu'au pied des immeubles. Donc le tuyau rouge symbolise la canalisation d'amenée de chaleur et le tuyau bleu, le retour vers l'unité de production pour réalimenter en calories, en chaleur, ce fluide. C'est ce qu'on appelle un fluide caloporteur, il va permettre de transporter cette chaleur, ces calories, depuis l'unité de production jusqu'aux immeubles. Et ce fluide peut être soit de l'eau très chaude, à 60/110 degrés, voire 180 degrés, ou de la vapeur à 200 voire 300 degrés. C'est ce fluide d'eau chaude ou de vapeur qui va permettre de transférer la chaleur depuis l'unité de production jusqu'aux immeubles. Et quand on arrive en pied d'immeuble, on va trouver ce qu'on appelle des sous-stations qui vont permettre d'échanger la chaleur entre le réseau primaire et le réseau secondaire et de la distribuer à l'échelle d'immeubles ou de groupements d'immeubles.

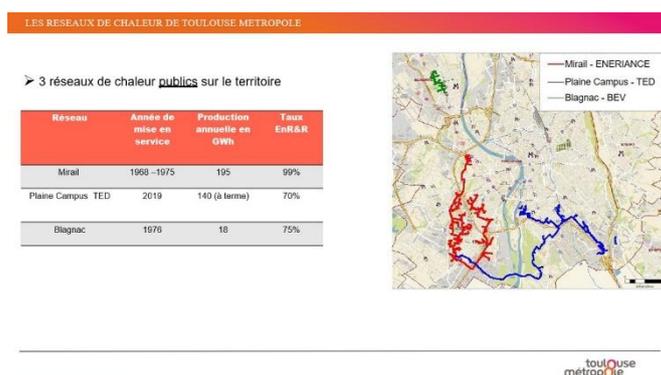
Les sources de chaleur, on en a parlé, ce sont la géothermie, la biomasse, l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) et la biocogénération. Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'il va falloir un minimum de densité d'habitation pour que ces dispositifs de réseau de chaleur collectif soient pertinents, trouvent un intérêt et une viabilité économique, parce que l'investissement des canalisations est relativement important et

donc il faut pouvoir avoir une densité minimale pour desservir les habitations en chaleur ou en eau chaude sanitaire.

Les atouts des réseaux de chaleur sont multiples : ils peuvent être alimentés par des énergies locales renouvelables, qui vont contribuer à une économie locale, à des emplois locaux, à de la construction, à de l'exploitation avec des emplois locaux. Ils vont également pouvoir bénéficier de tarifs compétitifs et stables. Plus on va avoir une part d'énergies renouvelables importante dans le mix énergétique de production, plus les prix vont être stables, on le voit en ce moment, plus on a des prix de réseau de chaleur extrêmement compétitifs. Ensuite, on va avoir une certaine sécurité des installations, parce que comme ces réseaux de chaleur atteignent en général une taille critique, ils font l'objet de contrôles de la part de services de l'État, de réglementation renforcée et donc leur maintenance est particulièrement surveillée et assurée à bon niveau.

Ces dispositifs de réseaux de chaleur, alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, vont contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, il y a la stratégie nationale bas carbone qui est en cours de révision à l'échelle nationale et qui positionne très clairement les réseaux de chaleur comme un levier important pour atteindre cette neutralité carbone. On a dans les lois (loi de transition énergétique, loi énergie climat) un certain nombre de dispositions qui viennent fixer des objectifs très ambitieux de part de production d'énergie fournie par les réseaux de chaleur à horizon 2030, qui vont imposer le classement des réseaux de chaleur. Ça veut dire que tout immeuble neuf qui vient se construire à proximité des réseaux de chaleur doit obligatoirement se raccorder. Nous avons vraiment le volet réglementaire, législatif qui incite au raccordement. Et également des aides de l'Ademe qui accompagnent le financement de ces réseaux de chaleur dès lors qu'ils sont alimentés par des énergies renouvelables et de récupération.

Et enfin, on a un critère important qui est la densité thermique. Pour assurer le raccordement et la viabilité économique, parce que les réseaux de chaleur nécessitent un investissement particulièrement important pour déployer les canalisations, on a une notion de densité thermique minimale. C'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un minimum de chaleur transportée par linéaire de canalisation pour que le projet soit viable, parce que l'investissement est conséquent. Les coûts de maintenance et d'exploitation seront beaucoup plus faibles que pour une installation individuelle, mais donc il faut qu'il y ait un maximum de consommation énergétique au mètre de linéaire de canalisation.



Les réseaux de chaleur sur le territoire de Toulouse Métropole sont au nombre de trois. Vous avez sur la partie gauche, à l'est, le réseau dit "historique" du Mirail, en rouge. Construit entre 1968 et 1975, il est alimenté par l'usine du Mirail. Vous avez en bleu ce qu'on appelle le réseau de "Plaine Campus", construit en 2019 et tout au nord, le réseau de Blagnac, en vert. Nous allons rentrer dans le détail de ces trois réseaux.

Le réseau de chaleur du Mirail est alimenté à 99% par la chaleur de l'usine du Mirail, et on distingue différentes phases de construction et d'extension de ce réseau. Une première phase entre 1966 et 1975 sur le secteur historique. Une première extension postérieure, en

2012, sur le quartier du Cancéropôle, ensuite une extension au niveau du quartier de la Cartoucherie en 2015, puis en 2016 au niveau de Bagatelle. Aujourd'hui, on est à peu près à 40 km de réseaux de chaleur qui sont déployés et à peu près 160 GWh par an livrés. Cela représente l'équivalent de 19 000 logements qui sont raccordés à ces réseaux de chaleur. En termes de climat, on évite près de 42 000 tonnes de CO2 par an et on a aujourd'hui une énergie qui est relativement attractive (49 € TTC par MWh en 2021) alors qu'aujourd'hui on est proche de 170€/MWh. C'est un réseau qui est reconnu et labellisé au niveau national par le réseau Amorce depuis 2013 et qui est exploité en délégation de service public par la société ENERIANCE.

Le deuxième grand réseau de chaleur sur le territoire métropolitain est le réseau de Plaine Campus qui a été construit en 2019 et qui est lui aussi alimenté par la chaleur de l'unité du Mirail. Il s'étend sur à peu près 35 km et dessert les zones de Malepère, de Montaudran, du CHU de Rangueil et il y a encore des travaux d'extension sur Malepère et l'île du Ramier à l'heure où on parle. À terme, on aura à peu près 35 km de réseau, 120 GWh distribués et à peu près 14 000 logements raccordés. La fourniture d'énergie renouvelable et de récupération est de l'ordre de 70%, elle vient à la fois de l'usine du Mirail, mais aussi de ce qu'on appelle la récupération de chaleur des supercalculateurs de l'espace Clément Ader. Et puis l'appoint, le complément, est assuré par une chaufferie gaz qui est positionné au niveau de Montaudran. Là aussi, on a un label national du réseau Amorce et c'est un réseau qui est exploité en délégation de service public par Toulouse Énergies Durables, qui relève du groupe Dalkia.

Le troisième grand réseau, c'est le réseau de chaleur de Blagnac, créé historiquement en 1976 et alimenté par de la géothermie profonde dont on a parlé tout à l'heure, on va chercher des calories à 1500 mètres de profondeur, on ne prend que les calories, on ne prend pas du tout l'eau de la nappe. En 2018, on a été déboucher un puits qui était bouché pour optimiser le fonctionnement de ce réseau. En 2021, une chaufferie aux biomasses, au bois, a été construite à proximité de l'aéroport et a été mise en service pour compléter ce réseau. Aujourd'hui, il se constitue d'à peu près 5 km de linéaires et permet d'alimenter à peu près l'équivalent de 2000 logements. La répartition approximative du mix énergétique est de 50% de géothermie et 25% de biomasse. Là aussi, on a un label national et le réseau est exploité en délégation de service public par Blagnac Énergies Vertes.

Le dernier projet en cours : le réseau de chaleur du grand Matabiau est en cours de consultation et vise à alimenter le secteur Matabiau par une chaufferie biomasse et éventuellement une autre source d'énergie renouvelable, avec un objectif qui est fixé à un minimum de 65% d'énergie renouvelable et un objectif de mise en service sur ce dernier réseau à l'horizon 2025.»

**Prise de parole de Raphael Catonnet (à distance), directeur général d'OPPIDEA (regroupement de sociétés d'aménagement présentes localement et est l'opérateur de référence et le partenaire de Toulouse Métropole s'agissant du projet urbain métropolitain) :** « OPPIDEA est une société d'économie mixte dont plusieurs collectivités locales sont actionnaires. Au premier rang d'entre elles, Toulouse Métropole actionnaire majoritaire. Nous pratiquons quatre métiers : le métier d'aménageur, c'est à dire intervenir pour la construction ou la réhabilitation et la transformation de quartiers ; le métier de constructeur d'équipements publics comme des écoles, des crèches, des bâtiments de ce type ; dans une très modeste part nous sommes aussi promoteur immobilier au rythme d'une opération par an ; et enfin, nous sommes investisseurs gestionnaires sur quelques rez-de-chaussée commerciaux dans le quartier d'Empalot et le quartier des Izards. Donc nous contribuons par notre action à la production d'un petit peu moins de 20% de la production immobilière de Toulouse et nous pilotons une vingtaine d'opérations d'aménagement aujourd'hui.

L'enjeu de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est majeur et aujourd'hui toutes nos actions sont centrées sur cet objectif. D'ailleurs le bâtiment représente aujourd'hui 17% des émissions de gaz à effet de serre directes produites sur le territoire

français, c'est un poste très important sur lequel il faut agir. Comment agir ? D'abord il faut comprendre ce qu'est la consommation d'énergie. Elle correspond au produit de trois éléments : 1) la surface du parc par 2) la performance énergétique des bâtiments au mètre carré, ce qui revient à la consommation d'énergie finale ramenée en unité de surface, et 3) le contenu carboné ou non du vecteur énergétique qu'on utilise pour le chauffage. On pourrait résumer notre intervention sur la question énergétique à cette équation et la reformuler ainsi : comment agit-on finalement sur chacun de ces paramètres pour maîtriser à la fois la consommation d'énergie et la réduction de la production de gaz à effet de serre ?

Premier élément, nous intervenons sur l'enveloppe des bâtiments. On vise à réduire la consommation d'énergie dans le cas de la production de l'immobilier. Pour donner quelques chiffres, aujourd'hui dans le cycle de vie d'un immeuble, on consomme à peu près autant d'énergie dans la construction que dans l'exploitation calculée sur 50 ans. La part d'énergie dépensée dans la consommation baisse de plus en plus puisque les immeubles sont de plus en plus efficaces. Il y a donc un effort très important à mener sur la réduction de la consommation d'énergie dans les phases de conception et de réalisation, et même d'anticiper la déconstruction et la réutilisation des matériaux qui vont être consacrés à la construction. Nous travaillons donc sur les systèmes constructifs, sur la préfabrication, sur les matériaux utilisés en se libérant progressivement du béton pour passer vers des matériaux à empreinte carbone plus faible : du béton bas-carbone, mais aussi des constructions en terre, des constructions en bois ou des constructions en paille. La vérité étant souvent dans un mix de ces différentes solutions en fonction de la destination de l'immeuble, de sa situation, de sa hauteur et de sa programmation.

Deuxième élément, la partie consommation : lorsqu'on regarde un peu la consommation dans l'exploitation d'un immeuble, en particulier pour le logement, le chauffage représente 64% de la consommation d'énergie. Le deuxième poste, qu'on appelle besoins d'électricité/besoins spécifiques, est l'ensemble de la consommation domestique. Ensuite, on a la production d'eau chaude sanitaire : chauffage 64%, eau chaude sanitaire 12%. Total des deux : 76%, c'est-à-dire les trois quarts. On voit bien que l'énergie consacrée au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire est majeure finalement dans le bilan carbone de l'exploitation de l'immeuble. Pour cette partie-là donc, la question est : comment on peut avoir accès à une énergie la moins carbonée possible ? Nous, systématiquement, quand on conçoit un quartier ou une intervention dans un secteur, on regarde l'ensemble des potentiels accès aux énergies renouvelables ou aux énergies de récupération. L'énergie renouvelable c'est la biomasse ; l'énergie de récupération, c'est de l'énergie fatale comme par exemple l'énergie issue du réseau d'incinération. On essaie aussi d'optimiser la gestion de cette énergie. On voit que la massification à travers un réseau, dont les avantages ont été présentés tout à l'heure, est assez intéressante puisqu'elle permet finalement de mutualiser un certain nombre de coûts d'investissement et de piloter une exploitation dans le cadre d'un dispositif qui est plus facilement maîtrisable par la collectivité et qui donc va garantir une meilleure maîtrise des coûts sur le long terme.

De ce point de vue, l'accès à une usine d'incinération et à l'énergie produite par cette incinération est finalement une opportunité qu'il faut absolument saisir. Cela explique d'ailleurs que le réseau du Mirail, qui a été présenté tout à l'heure, a été prolongé pour desservir le quartier de la Cartoucherie qui bénéficie aujourd'hui de cette énergie. Avec le chaud qui nous est délivré nous produisons du chauffage et de l'eau chaude sanitaire, mais nous le mettons aussi à disposition d'un autre opérateur qui lui-même réussit à fabriquer du froid avec le chaud par des procédés technologiques que je ne décrirai pas ici. Ça permet d'avoir les deux réseaux qui sont mis en place dans ce secteur.

Dans le quartier Toulouse-Aerospace, autour de l'ancienne piste, l'ensemble des immeubles est également desservi par le réseau Plaine Campus qui a été prolongé. Ce réseau sera lui-même encore prolongé pour desservir le quartier Malepère, un ensemble de plus de 6000 logements. Il y a beaucoup d'avantages à se raccorder sur les usines

d'incinération puisque si on n'utilisait pas cette énergie, elle serait perdue ou en tout cas utilisée avec un taux de rendement qui serait beaucoup plus faible que ce qu'on réussit à utiliser aujourd'hui et à valoriser. Je vois beaucoup d'avantages au déploiement de ces réseaux.

Il y a des conditions de réussite qui ont été rappelées tout à l'heure. Je voudrais insister dessus puisqu'on a étudié pour des opérations plus petites, par exemple le quartier de Laubis à Seilh, ou, un peu plus au nord, une opération d'activités à Merville. L'opportunité d'un déploiement de réseaux de chaleur est beaucoup plus compliquée parce que ces opérations sont plus petites et comme cela a été dit, un réseau de chaleur représente un investissement important qu'il faut pouvoir amortir sur des volumes plus grands d'une part, et d'autre part, par une compacité qui permet d'avoir une consommation rapportée au mètre linéaire de réseau qui soit dans des ratios plus importants.

Les conditions de réussite d'un réseau de chaleur sont donc : 1) une certaine compacité et une densité de construction autour de ce réseau ; 2) l'accès à une source énergétique qui permet de garantir sur le long terme une maîtrise des coûts qui donne la sécurité aux utilisateurs et est donc un avantage comparatif déterminant, et un avantage commercial dans le cadre des opérations d'aménagement ; et enfin, 3) la possibilité de réduire l'empreinte carbone puisqu'il est clairement démontré aujourd'hui que tous les réseaux qui sont dans le dispositif Amorce, c'est-à-dire des réseaux qui font l'objet d'un classement qui permet aux utilisateurs finaux de bénéficier d'une TVA réduite, soit un impact sur la maîtrise des coûts, apportent une réduction significative en matière d'émissions de gaz à effet de serre. La Fédération d'exploitation des réseaux montre, à l'échelle des 800 réseaux déployés aujourd'hui sur le territoire français, qu'un réseau de chauffage urbain dans le dispositif Amorce, c'est une empreinte carbone réduite de 61% par rapport à une exploitation au fioul, et au moins 50% par rapport au gaz naturel.

Voilà tous ces avantages. Nous, nous intégrons ça dans le processus d'étude. Ce sont souvent des études un peu longues, auxquelles on ajoute la question de l'investissement - il est clair que le réseau lui-même représente un certain coût -, le réseau de distribution primaire, les sous-stations qui sont à réaliser dans chacun des bâtiments pour pouvoir transformer l'énergie du réseau primaire pour la placer dans le réseau propre à chacun des bâtiments, et enfin la centrale de production de chaleur, qui peut être de plusieurs types : soit une usine de forage comme ça a été cité pour le réseau de Blagnac, soit une chaufferie biomasse qui sera alimentée par des camions avec des pellets de bois qui seront brûlés, soit également du gaz qui vient alimenter une chaufferie (mais ces solutions ne sont aujourd'hui plus préconisées dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone), soit ça peut être aussi l'accès à une usine qui existe déjà ou qui opère sa mue. Et c'est le cas de l'usine d'incinération qui est à nos portes et qui représente finalement un gisement d'énergie qui est utilisé dans chacun de ces réseaux. »

## TEMPS D'ECHANGE

**Un intervenant dans la salle :** « Thierry Barbero, habitant à Saint-Simon et membre de l'association Saint-Simon Environnement. J'ai plusieurs questions.

Une première : quelle serait techniquement la distance maximale où l'on pourrait déplacer cette usine en conservant le réseau de chaleur ? Je vois que le réseau fait quand même 35 km d'un côté, 40 de l'autre, donc si on déplace de 30 km cette usine, que l'on fait un gros tuyau de 80 cm de diamètre à 35 km est ce que ça marche ? Quelle est la distance maximale qui pourrait permettre de dégager cet incinérateur des zones habitées ?

Ma seconde question, corollaire de la première, concerne comment chauffer ce qui existe déjà au niveau des deux réseaux de chaleur qui sont branchés. Car vous nous présentez celui de Blagnac, c'est intéressant à titre culturel, mais lui ne balance pas un gramme de fumée dans l'air. Donc, sur ses deux sites qui existent à l'heure actuelle, quel est le tonnage minimum pour faire les fonctionner et chauffer les gens qui sont chauffés à l'heure actuelle ? Car évidemment, dans mon propos il n'est pas question de dire qu'il faut arrêter

de chauffer ceux qui le sont déjà. Même si Monsieur Terrail-Novès a déjà dit qu'on décorrélait complètement l'endroit où serait cet incinérateur des réseaux de chaleur, parce qu'il y a d'autres moyens (biomasse, etc.), même sans toucher à ça donc, avec l'incinérateur, combien de tonnes d'ordures faut-il brûler pour arriver à faire ce qu'on fait aujourd'hui ? Car ce que je crains, c'est que l'on brûle des choses qui viennent d'ailleurs. Jusqu'à présent, Decoset n'a jamais envisagé l'idée de diviser par deux le nombre de tonnes qu'on brûle, sachant que l'on fait quand même venir des ordures de Tarbes ou d'Ariège et que j'ai vu que récemment que la région a voté il y a deux ou trois ans le fait que dans "les zones de chalandise" on pourrait envoyer à la SETMI des ordures du Lot et de l'Aveyron. Alors, j'ai un peu peur que même si l'on réduit les déchets, on continue à envoyer 285 000 tonnes d'ailleurs, et qu'ici on continue à avoir un incinérateur et ses quelques centaines de milliers de tonnes de CO2. D'ailleurs, je n'ai toujours pas compris comment on pouvait afficher que l'on économise des milliers de tonnes de CO2 grâce à ce réseau de chaleur, même en brûlant, car d'après Lavoisier ça ressort toujours à un moment donné. On peut peut-être dire qu'on a évité de brûler ce que représente une chaudière personnelle, mais pour moi, le plus gros gain de CO2, ce serait déjà d'arrêter de brûler des ordures qui viennent de 150 bornes de chez nous.»

**Un intervenant dans la salle :** « J'ai une question par rapport aux garants. On nous a présenté le dispositif de la concertation tel qu'il est mené, je me pose la question sur les bases de la concertation. Est-ce que vous, garants, vous assurez que les propositions présentées sont à même de remplir et de satisfaire les habitants ? Pour caricaturer, si je vous avais proposé une solution, quel est votre rôle en tant que garant là-dedans ? Pourquoi il n'y en aurait pas quatre ou cinq solutions présentées ? Surtout que nous, comme cohabitants, on attendait peut être d'autres solutions que celles qui sont présentées là. Ma question porte donc sur le rôle du garant sur le fond et pas sur la forme. »

**Réponse de Renaud Dupuy (Garant de la CNDP) :** « Le rôle du garant n'est pas de proposer des solutions. Le rôle du garant, c'est de faire en sorte que les solutions étudiées par le maître d'ouvrage, dans le cadre du projet qu'il soumet à la concertation, soient mises à la disposition du public. On ne se prononce pas sur le fond. C'est-à-dire que Decoset a soumis un projet qui a donné son titre à la concertation : c'est le projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique du lieu du Mirail. C'est avec cet objet que Decoset a saisi la CNDP. Pour des raisons que j'ai déjà expliquées : il y a des seuils financiers sur lesquels il y a obligation d'information, obligation de saisine de la CNDP.

La CNDP décide d'organiser, soit une concertation, soit un débat public pour un certain nombre de projets. Ce qu'elle demande au maître d'ouvrage, c'est de mettre à disposition du public l'ensemble des solutions qu'il a étudiées pour arriver à cette solution préférentielle, y compris de présenter l'option zéro : qu'est-ce qui se passerait s'il ne faisait pas ce projet ? Voilà ce qui est prévu dans l'article 121 du code de l'environnement : le maître d'ouvrage met à disposition du public l'ensemble des solutions pour débattre de l'opportunité, y compris la solution zéro et les conditions de réalisation de ces projets dans l'environnement dans lequel il a imaginé le projet. Ça, c'est son rôle. C'est là-dessus que notre rôle porte de manière claire. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « Je suis Pierre Trautmann. Je suis adjoint au maire et je suis sur les questions des réseaux de chaleur. Au niveau de la distance maximale, on perd 1 ou 2% par kilomètre. Donc si on fait 5 à 10km de distance, c'est relativement acceptable. Ce n'est pas la meilleure solution parce qu'il y a de l'énergie perdue, mais c'est acceptable. Ensuite, vous avez parlé de Blagnac en disant : Blagnac dont le réseau de chaleur n'émet pas de CO2. Si, on émet du CO2 puisqu'il y a certes de la géothermie, mais on a complété ça avec une chaufferie biomasse d'une part et en plus, comme dans tous les réseaux de chaleur, à un moment on met du gaz. Quand il fait très

froid, on rajoute du gaz. Si on n'en rajoutait pas, c'est que le réseau serait mal dimensionné, c'est-à-dire qu'on ne l'aurait pas assez étendu puisque la plupart du temps on aurait de l'énergie non utilisée. Donc tous les réseaux émettent des gaz à effet de serre, sauf celui du Mirail historique parce qu'ils étaient les seuls et parce qu'à l'époque on dilapidait toute la chaleur avant de procéder aux agrandissements des réseaux complémentaires.

Ensuite, vous posez la question du tonnage minimum ? Je dirais qu'il n'y a pas de tonnage minimum, mais mettons 200 000 tonnes, pour rappel actuellement on est à 285 000 tonnes au Mirail. Si c'est 200 000 tonnes, on y arrivera. Le problème, c'est qu'il faut compléter ça avec des chaufferies biomasse supplémentaires. Qu'est-ce qu'on a fait jusqu'à présent : premièrement, depuis deux ans, on n'agrandit plus le réseau, sauf les points qui étaient commencés. Par exemple, Météo France aimerait bien se raccorder, on leur a dit non pour l'instant, on va attendre la fin du débat public, on va attendre quelle est le dimensionnement qui sera choisi pour savoir si oui ou non on peut raccorder des demandes supplémentaires. On peut donc réduire ce tonnage, mais il faudra trouver et mettre des chaufferies biomasse supplémentaires. Et il faudra peut-être mettre un peu plus de gaz, durant la période où on en met. Par exemple : aujourd'hui on est à 2 ou 3 degrés, on devra peut-être mettre le gaz à 4 ou 5 degrés, ça coûterait un peu plus cher pour les gens qui utilisent le chauffage. Mais pour votre information, j'ai déjà fait prévoir deux emplacements de chaufferie biomasse, un sur la rive gauche, qui est le réseau historique, et un autre sur la rive droite qui est le réseau de Plaine Campus. J'ai fait réserver des emplacements de manière à, si le tonnage diminue, les mettre en place, ou alors si le tonnage reste le même, de manière à pouvoir agrandir le réseau avec des chaufferies biomasse supplémentaires.

Ensuite, vous nous dites que la Région a voté une zone de chalandise. Je ne sais pas ce que la région a fait, mais je sais que la zone définie dans l'actuel arrêté préfectoral de l'usine, c'est l'ancienne région Midi-Pyrénées. Donc effectivement, c'est la zone depuis laquelle on peut amener des déchets. Ça ne veut pas dire qu'on les amène, mais cette zone va jusqu'au Lot et jusqu'à l'Aveyron, parce que c'était l'ancienne région Midi-Pyrénées. C'était le préfet de région à l'époque, quand il a pris son arrêté préfectoral, qui a autorisé les déchets qui viennent de la région.

Ensuite, vous parlez de chaleur fatale en disant que vous ne voyez pas ce que ça apporte en termes de gain de CO<sub>2</sub>. Si vous avez de la chaleur fatale qui sort de l'usine, elle sort quoi qu'il arrive, donc ce CO<sub>2</sub> est consommé. Et si vous l'utilisez, vous remplacez par cette chaleur fatale des chaufferies qui en général sont au gaz et donc vous réduisez le CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, quand vous dites : on fait venir des déchets, donc ça augmente le CO<sub>2</sub>. Le CO<sub>2</sub> c'est mondial, un kilo de CO<sub>2</sub> brûlé ici, à Auch, ou à Hong-Kong, c'est mondial. »

**Un intervenant dans la salle :** « Vous affirmez que le prix du MWh est assez compétitif, de quelques dizaines d'euros : de 40 à 70 selon les projets. Moi j'arrive à un ordre de grandeur beaucoup plus important quand je prends en compte le budget que la métropole alloue par an à la collecte et à la valorisation des déchets qui est de 120 millions environ. C'est de l'argent que l'on paye quand même, et là j'ai l'impression qu'il n'est pas considéré dans le calcul du coût du MWh. Sinon, on arriverait à plusieurs centaines d'euros d'après ce que j'ai compté. J'aimerais une contradiction de votre part.

Y a-t-il une perte de chaleur fatale en été ? Puisqu'il y a plus besoin de chauffage pour le radiateur que pour l'eau chaude, qu'est-ce qu'on fait de la chaleur produite l'été ? Et au-delà de ça, quelle est la pilotabilité de la production de chaleur, voire électrique, puisque vous n'avez pas parlé de l'électricité ? Est-ce que l'été on perd de la chaleur ? Dans quelle mesure est-on contraint par la quantité des déchets à faire disparaître ? Quelle est leur capacité d'accumulation, est-ce qu'on peut accumuler toute la journée pour ne brûler que le soir au moment des pics de consommation ? Combien y a-t-il de pompes de relevage, de stations de relevage, de chauffage sur le réseau et leur consommation énergétique ?

Quand j'entends l'ordre de grandeur de M. Trautmann, sur les 200 000 tonnes minimum par an, ça me déprime un petit peu puisque le progrès, ça reste quand même de produire moins de déchets, sans aller jusqu'à mon excès, Khmer vert que je suis, qui a réussi à produire moins de 40 kilos de déchets par an (et je continue de payer 2€/m<sup>2</sup> par an de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et ça, ça met bien les boules). Donc je vois qu'il n'y a pas de volonté de la part de la métropole de diminuer les déchets sincèrement. L'année dernière, l'opération "je réduis mes déchets", c'était 100 familles. On est 1 million d'habitants, ce n'est pas 100 familles qu'il faut viser, c'est 1 million d'habitants. Et cette année c'est pareil, "je réduis mes déchets" c'est deux quartiers dans la ville, ce n'est pas grand-chose. Pour moi la métropole n'a pas de volonté dans cette direction-là et c'est bien dommage. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « Sur la perte de chaleur fatale en été, effectivement on n'utilise pas toute la chaleur fatale pour produire de la chaleur, puisqu'on ne fabrique plus que de l'eau chaude sanitaire. Il y a donc une partie de la chaleur qui doit être transformée en électricité. Le problème, c'est que les turbines ne sont pas toujours fiables et sont parfois en panne, mais ça produit effectivement de l'électricité. L'usine du Mirail produit en gros 40 GWh d'électricité, dont 20 GWh en autoconsommation et 20 GWh en exportent donc vers le réseau RTE. L'ordre de grandeur, 20 GWh, c'est la production de l'usine hydroélectrique du Ramier ou c'est l'équivalent de la centrale photovoltaïque qui a été bâtie et mise en place à l'Oncopole. Donc l'usine produit 40 GWh : 20 en autoconsommation et 20 à l'export.

Dernier point, la question des stations de relevage, ce qu'elles consomment comme électricité, comme énergie, je ne peux pas vous répondre sur ce point, mais tout ceci est compris dans le prix. Vous dites que vous payez plus cher que les 47€/MWh, prix du MWh de chaleur de l'usine du Mirail dans la zone historique (ailleurs, c'est un peu plus cher), effectivement, mais il faut également payer la collecte, le ramassage de ces ordures. Et Decoset n'est là que pour le traitement final de ces déchets qui sont soit l'incinération, soit la valorisation. »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès (comme Vice-Président de Toulouse Métropole) :** « Il y a eu plusieurs ateliers qui se sont tenus, nous n'allons pas les refaire. La première réunion thématique était notamment sur la réduction des déchets à la source. Vous êtes très sévère quand vous indiquez que la métropole n'a pas de volonté de réduire les déchets. J'ai fait inscrire, en tant que vice-président de Toulouse Métropole en charge de la délégation, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative actuellement à l'étude. Mais les premiers retours montrent que ce sera très difficilement applicable parce que nous avons plus de 75% d'habitats collectifs avec des usagers qui paient une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sont les propriétaires et nous avons par ailleurs sur ces logements collectifs, beaucoup de locataires, et donc des mouvements très fréquents et des changements, ce qu'on appelle le turnover locatif, qui rendent très difficile la définition de la façon de recueillir justement les taxes et de retrouver les bonnes personnes au moment où elles changent. Le Sicoval a un habitat individuel beaucoup plus important que Toulouse Métropole, 75% de l'habitat de Toulouse est collectif et 68% de la métropole lorsque je rajoute les communes d'habitat pavillonnaire. Et ça, c'est absolument à prendre en considération parce que c'est très difficile d'inciter les gens dans des collectifs à avoir un comportement individuel de pesage de ces ordures. Comment on fait ? On ne peut pas avoir un bac individuel par habitant, donc vous comprenez pourquoi c'est absolument difficile, et que quand on est dans la théorie et qu'on regarde comment on peut l'appliquer au territoire, on se heurte à des difficultés.

Deuxième difficulté : on a à peu près 260 000 bacs. Pour faire cette taxe incitative, il faudrait qu'on ait des bacs pucés. Or on a 260 000 bacs, et on a 1 000 000 d'adresses fiscales. Ça veut dire qu'il y a des gens qui ont plusieurs adresses fiscales et donc il faut que

les services fiscaux regroupent ce million d'adresses avec les 260 000 bacs. Donc ça, c'est quelque chose que j'ignorais, mais que cette étude a permis de voir ; voir pourquoi on pourrait le faire ou ne pas le faire. Il y a en tout cas une volonté. On l'a inscrit, je ne sais pas si on le fera, ça paraît très compliqué. Mais on va continuer à travailler là-dessus.

Le deuxième sujet, c'est la réforme qu'on a faite sur les déchets verts. Je prends cet élément parce que c'est important. La loi nous impose de réduire les déchets, mais de les réduire globalement. C'est-à-dire qu'il faut réduire ce qu'on envoie à l'incinération, mais il faut aussi que ce qu'on sort de notre bac d'ordures ménagères résiduelles, on le bascule vers le tri ou vers les déchetteries. Ce que la loi nous impose, c'est de réduire le global, ce n'est pas que réduire ce qu'on a incinéré. C'est mieux de les réduire et on va dans ce sens, notamment avec l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier, mais il faut aussi qu'on réduise ce qu'on amène dans les déchetteries, qu'on devrait éviter d'amener : c'est-à-dire 1) d'abord l'électroménager, qu'il faudrait réemployer et réutiliser et on travaille sur la façon dont on peut faire du réemploi, et j'ai conscience qu'il y a beaucoup de travail à faire là-dessus et qu'on a du retard à rattraper ; et 2) il faudrait sortir ce qu'on peut enlever des déchetteries, et là, on s'est attaqués notamment aux déchets verts, on va supprimer très prochainement la collecte de déchets verts en porte à porte en proposant des services annexes qui permettent de faire du broyat, qui permette de faire du compost, avec l'objectif de doubler l'équipement des habitations de composteurs.

Ce sont des exemples très concrets. C'est difficile à mettre en œuvre, et ça s'ajoute à toute la réforme qu'on a réalisée depuis maintenant trois ans : réforme et harmonisation de la collecte sur l'ensemble des communes de la métropole, parce qu'on avait des systèmes qui étaient totalement différents, avec des fréquences qui n'étaient pas les mêmes d'une commune à l'autre, or, comment voulez-vous inciter les gens à mieux trier, à réduire, si on n'a pas un document unique pour la métropole qui permet d'expliquer clairement aux gens comment on fait pour mieux trier, comment on fait pour mieux recycler, etc. ? Tout le travail qu'on a mis en œuvre depuis que j'ai pris cette responsabilité il y a trois ans c'était de clarifier et aujourd'hui tout est harmonisé, on vient de le voter à la métropole sur les déchets verts et les encombrants, et on continue à avancer. C'est pour ça que je disais que je vous trouve un peu sévère, mais peut-être n'aviez-vous pas la totalité des éléments. Je ne vais pas être plus long, mais je pense qu'il y a une réelle volonté de réduire. Peut-être cette pratique n'était-elle pas répandue ou pas suffisamment répandue ou impulsée précédemment. Mais je peux vous dire que depuis maintenant trois ans, on met le paquet sur ces efforts, et il faut accompagner cela de campagnes de communication sur la prévention, et ça, ça fait partie aussi des objectifs que j'ai fixés au service.

Et oui, il y a un travail aussi à faire avec les industriels, etc.»

**Une intervenante dans la salle :** « Je voulais dire au préalable qu'au conseil citoyen de Bellefontaine-Milan, - que je ne représente pas en tant que tel parce qu'on n'a pas assez débattu sur le sujet, on l'a évoqué -, des habitants que j'ai entendus, certains sont très attachés, nous sommes très attachés, au fait d'avoir ce type de procédés pour chauffer tous les immeubles de façon sociale, puisque ça a quand même permis cela. Je voulais demander par rapport aux dioxines que nous avons évoquées et l'inquiétude sur ce sujet. Je ne suis pas plus informée que cela, car c'est complexe, mais cette pollution pourrait toucher notamment les enfants des écoles en bordure comme Saint-Simon par exemple. Quelle est la réalité ? Est-ce que la nouvelle usine sera beaucoup plus mise en sécurité par rapport à ses émanations ? Quel est l'impact sur la santé, que nous ne nous mesurons sûrement pas totalement pour le moment ? Cette inquiétude-là a mis en balance le besoin et la reconnaissance profonde du quartier que nous valorisons des déchets et cette inquiétude. Aussi, j'ai remarqué qu'il y a un travail sur le tri fait par les associations, mais je me rends compte que finalement, il n'y a pas des composteurs en bas des immeubles, ni de chose prévue pour récupérer systématiquement. Les gens du quartier mangent beaucoup de légumes achetés bon marché et pas forcément bio, mais il y a une quantité

de déchets organiques qui pourraient être valorisés et qui ne le sont pas. C'est hallucinant ça. C'est très étonnant alors que toutes les associations font un travail sur le tri des déchets. Et surtout la santé par rapport aux émanations si l'on pouvait nous en dire un peu plus. »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès (Decoset) :** « Sur la dernière partie de votre question, madame, vous avez très certainement un comportement très vertueux, c'est très positif et je vous en félicite. Les composteurs en pied d'immeuble, là aussi, on a besoin d'avoir des personnes référentes dans les quartiers pour les mettre en œuvre. Parce qu'on ne peut pas mettre n'importe quoi dans un composteur et vous le savez vous-même qui le pratiquez. On a une expérience sur le domaine public avec les poubelles de tri (jaune pour ce qui se trie, noir pour le reste), et lorsqu'on voit la façon dont c'est peu respecté par les gens, on se dit qu'on a un accompagnement qui est nécessaire sur le compostage en pied d'immeuble.

On se lance prochainement dans une phase expérimentale à Blagnac, où, sur un territoire qui couvre à peu près deux, trois milles habitants nous allons tester des points d'apport volontaire notamment pour les biodéchets - on travaille en effet sur les biodéchets et on va déployer des points d'apport volontaire, le compostage individuel, etc. -, et justement sur les pieds d'immeuble et dans les jardins partagés, on va mettre en place le déploiement et le doublement des dispositifs de composteurs. Et dans les immeubles, on a besoin des copropriétés, on a besoin d'identifier par secteur des personnes qui vont nous aider à dispenser les bonnes pratiques. Ça fait partie des objectifs qui sont fixés.

Sur les questions qui sont liées aux dioxines, un nouvel équipement permettrait bien sûr d'atteindre des niveaux de rejets bien moins élevés sur tout ce qui est rejeté aujourd'hui par l'incinérateur, et là, je vous renvoie à l'atelier qu'il y a eu sur la qualité de l'air et où toutes ces questions ont été très nettement traitées. Et si vous n'avez pas pu assister, vous avez sur le site de Decoset la possibilité de le suivre en direct et d'avoir tous les éléments qui ont été présentés. »

**Une intervenante dans la salle :** « Il ne faut pas sous-estimer la capacité des habitants du Mirail à œuvrer pour cela. »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès (Decoset) :** « Oui, des habitants du Mirail et d'ailleurs. Là où il y a de l'habitat collectif, à Balma où je suis maire, il y a 1 800 habitats collectifs et on sait que trouver des personnes qui veulent s'impliquer pour qu'on ne mette pas n'importe quoi dans les composteurs et que ce soit efficace, ce n'est pas forcément évident. »

**Réponse de Laurent Guyon (Decoset) :** « Une précision sur l'aspect sanitaire : c'était une demande qu'on avait entendue et écoutée lors de l'atelier précédent consacré à la qualité de l'air. En lien avec les garants a recherché, une experte des milieux sanitaires et des milieux médicaux et elle interviendra lors de l'atelier du 15 novembre justement sur cette thématique. Donc lors du prochain atelier, même si ce n'est pas la thématique, on a quand même mis une compétence experte dans ce domaine-là pour pouvoir intervenir et évoquer ces sujets-là. »

**Une intervenante dans la salle :** « Madame Bartes, habitante de Saint Simon, quasiment au pied de l'incinérateur. J'ai plusieurs questions : une première qui concerne la baisse des déchets à horizon 2035 dans le cadre réglementaire. Monsieur Terrail-Novès, vous annoncez qu'il faut vous faire confiance, qu'il va y avoir une réduction des déchets. Je me pose la question : que brûlera-t-on en 2035 quand on aura atteint - et je souhaite qu'on l'atteigne -, cette baisse des déchets, du tonnage ? Que brûlera-t-on dans l'incinérateur pour continuer à alimenter le réseau de chaleur ? Est-ce qu'il faudra faire venir davantage

de papier et arrêter de trier, en faire venir de beaucoup plus loin et mettre encore plus de camions sur les routes ?

Ma première question m'amène à une deuxième réflexion concernant ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le garant : ce qui nous est proposé dans la concertation, c'est uniquement des solutions qui sont étudiées. Ça veut dire que n'ont pas été étudiées des solutions d'incinérateurs de volume ou de tonnage plus petits et qui seraient donc en lien avec un objectif ambitieux de réduction de réduction des déchets ?

Ma troisième question concerne plutôt les réseaux de chaleur qui ont été présentés tout à l'heure, et les valeurs que vous avez mises en avant de zones denses, à proximité, perte de 1% par kilomètre. Au pied de cet incinérateur, il y a deux quartiers denses récemment construits qui sont Tibaous et Guilhermy. Je ne crois pas qu'il y ait eu de réseaux de chaleur installés dans ces habitats. D'autant plus qu'il y a un rôle social puisque ce sont globalement des habitats à loyer modéré et on ne voit pas de réseau de chaleur ici alors qu'il y en a un pour lequel je suppose qu'il a fallu passer sous la montagne, donc ça a dû coûter très cher d'alimenter le quartier côté Montaudran, alors qu'au pied de l'incinérateur, on ne voit pas de réseau de chaleur. »

**Réponse de Renaud Dupuy (Garant de la CNDP) :** « Une petite précision : ce que j'ai présenté tout à l'heure, ce sont les hypothèses, y compris de dimensionnement, étudiées par Decoset. Nous avons longuement discuté avec M. Guyon sur les hypothèses qui étaient prises. Elles sont détaillées dans les pages du dossier de concertation. Après, vous pouvez toujours débattre des hypothèses de dimensionnement qu'a prises le maître d'ouvrage. Ces hypothèses-là, elles sont détaillées dans les pages 62 et 63 du document. Et notre rôle est bien de faire en sorte que les hypothèses qui ont été choisies soient mises au débat. Au public de dire : on n'est pas d'accord avec ces hypothèses, on veut qu'elles soient plus importantes, plus petites, etc. Notre rôle, c'est de mettre à disposition cette information-là pour le public, pour qu'on puisse en débattre. »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès (Decoset) :** « Comme l'a bien dit monsieur Dupuy, votre question du dimensionnement elle est sous-entendue dans la solution deux : dans le cadre d'une reconstruction, ou même de la rénovation de l'UVE, il faudra combien de fours pour quel tonnage ? La question n'est pas éludée. Simplement, vous vous êtes posé la question : que brûlera-t-on en 2035 ? Et c'est aussi une question qu'on s'est posée. Avec Decoset, nous traitons ce que nous apportent les EPCI et comme je l'ai expliqué précédemment, la difficulté, c'était de savoir ce que les collectivités vont nous apporter en 2035. Donc on s'est tournés vers elles en leur disant : quels sont vos plans locaux de prévention et de réduction des déchets ménagers ? Qu'est-ce que vous avez prévu ? Quelle est la ligne que vous avez fixée ?

Si nous travaillons seuls, nous ne faisons que traiter ce que nous apportent les collectivités. Donc on a bien été obligés de se tourner vers ces collectivités. Et comme on l'a annoncé lors de la première réunion thématique (qui était liée justement à la prévention et à la production des déchets), on a récolté les résultats et les plans de prévention de ces collectivités en regardant quels étaient les objectifs qu'elles se fixaient à long terme, on a regardé quels étaient les objectifs qui étaient fixés également par la loi, quels étaient les objectifs de réduction des déchets également fixés par la Région, et effectivement, tout le monde va vers une baisse des déchets. Et on l'a corrélé avec les perspectives de croissance de population, car, si on réduit nos quantités par habitant mais qu'on double le nombre d'habitants, forcément vous avez des résultats explosés. On a pour cela regardé trois hypothèses avec augmentation de la population, et on a pris l'hypothèse qui a été présentée par l'Insee et qui est une hypothèse médiane dans un contexte où les collectivités adhérentes à Decoset sont des territoires en forte croissance. On peut parler du Sicoval, mais aussi des EPCI qui aujourd'hui sont plus petits et qui sont très prisés des

habitants de la métropole, je pense à Val'Aïgo, au Grand Ouest toulousain. J'espère avoir bien clarifié les choses sur votre question sur ce que l'on va brûler en 2035 : deux sujets pris en compte, 1) les PLPDMA, plans des collectivités ; et 2) les potentiels de croissance de la population de nos différents adhérents. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « Vous avez posé des questions sur deux quartiers : Tibaous et Guilhermy, pour savoir ce qu'on allait faire. Effectivement actuellement il n'y a pas de réseau de chaleur. Le contrat de délégation de service public arrive à échéance en 2025, on va donc à ce moment-là lancer une consultation pour trouver un nouveau délégataire et on lui demandera d'étudier la desserte de ces quartiers. Mais il faut que vous sachiez qu'un réseau de chaleur coûte relativement cher et aucun réseau de chaleur en France ne marche s'il n'est pas subventionné par l'Ademe.

Les subventions de l'Ademe sont importantes, de l'ordre de 30 à 40% du coût de l'investissement, et c'est pour ça qu'un réseau de chaleur sans subventions de l'Ademe, on n'en trouve pas chez nous. Et l'Ademe ne subventionne que si la densité thermique est supérieure à un certain niveau, un niveau de 1,5MWh par mètre linéaire, et si le réseau n'arrive pas à cette densité thermique, l'Ademe ne subventionne pas et le réseau ne peut pas être réalisé.

Vous dites : on est arrivé à passer sous une montagne, je pense que vous parlez du passage sous la Garonne pour effectivement faire le réseau en rive droite. C'est un réseau qui a coûté plus cher et les habitants et les usagers payent effectivement plus cher leur chaleur parce que l'investissement a été plus cher. Et sur la question de la pilotabilité en journée : elle est quasi nulle...»

**Réponse de Karine Fragonas (Decoset) :** « Sur la question de la pilotabilité, j'avais noté qu'on n'avait pas répondu à cette question. En fait, c'est très simple, il faut comprendre que l'incinération des déchets est continue, on n'arrête pas, la production de vapeur et la production de chaleur sont continues. C'est plutôt dans la consommation d'énergie (l'appel) qu'il y a des variations entre le matin et le soir, vous connaissez bien ces effets-là, que dans la production de chaleur, qui est continue. La variation de la production est plutôt nulle et nous pilotons différemment : nous on ne donne pas de l'énergie, on répond à l'appel, et quand on n'appelle pas, malheureusement cette énergie est perdue et on la recycle ; on la recondense dans nos process. C'est pour ça que notre objectif, c'est bien sûr de pouvoir lisser au maximum, et d'avoir des consommations les plus lisses possibles pour pouvoir faire un parallèle par rapport à la production.

Je précise que quand même, la meilleure solution c'est d'avoir une cogénération avec de l'électricité, puisqu'il y a ces appels d'énergie, notamment par rapport à la production de la demande de chaleur due au chauffage. C'est la meilleure solution, parce que l'électricité, on la met dans le réseau, on a la moitié en autoconsommation sur l'usine et le reste quand on en a, on la pousse. C'est ce qui se passe l'hiver et l'été. L'été on fait plus d'électricité parce qu'il n'y a plus besoin de chaleur pour chauffer et on fait moins d'électricité l'hiver, parce qu'il y a plus d'appels de chaleur pour le chauffage collectif. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « L'un des enjeux de la solution de rénovation, ou de la solution de reconstruction, c'est justement d'avoir une cogénération qui est plus pertinente, plus efficace, plus efficiente. Aujourd'hui, on produit principalement de la chaleur et résiduellement de l'électricité. Demain on aura un système qui est beaucoup plus pilotable chaleur/électricité en fonction des besoins. »

**Une intervenante dans la salle :** « Je vais avoir une question assez pragmatique. Vous parlez de reconstruction, déménagement, rénovation... quelle serait l'incidence sur le prix du kWh pour chacune de ces solutions ? Car actuellement, je suis du conseil citoyen Reynerie Mirail Université, on est bien content de pouvoir bénéficier d'un prix intéressant à

condition bien entendu qu'on n'ait pas de problèmes de santé. Mais le prix est une question très cruciale pour nous. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « Je pense qu'il faut voir la fin des études, lorsqu'on aura regardé l'ensemble, mais, il faut également savoir qu'il faut refaire une partie du réseau : le réseau date de 1970, donc on parle des 30 ans à venir, on ne peut pas envisager un réseau de 80/90 ans au moment où on renouvellera la délégation de service public du réseau de chaleur. Il faut penser à remplacer une partie du réseau. Actuellement, effectivement, le prix de la chaleur vendue sur le réseau historique est de 47€ du MWh. C'est la moitié du prix moyen qui est pratiqué actuellement en France. Il y a une volonté très forte de maintenir un prix très bas et d'avoir une mise en concurrence qui permette d'arriver à essayer au maximum de maintenir les niveaux actuels. »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès (Decoset) :** « Je veux simplement dire et ajouter à ce que dit Pierre Trautmann, nous sommes arrivés à le faire sur l'eau. Nous payons l'eau la moins chère de France grâce à des délégations de service public : une délégation de service public qui a intégré en plus à l'intérieur la reprise complète du réseau. Et pour autant, grâce à la mise en concurrence et l'intérêt que cela représentait pour les différents concurrents privés, nous avons une eau qui est la moins chère de France. Donc l'objectif, dans le cadre d'une future délégation de service public sur le réseau de chaleur, à partir d'un éventuel UVE, est d'être très attentif au coût de l'énergie qui serait supporté par les habitants par rapport au prix actuel. »

**Une intervenante :** « Je suis habitante du quartier de la Cartoucherie qui bénéficie du réseau de chaleur. Moi, ce que je voudrais savoir, c'est l'état de l'existant et l'état du futur en matière de services. Par exemple : est-ce que l'exploitant de chaleur Eneriance à un engagement ou un objectif de niveau de chaleur garanti aux habitants ? C'est à dire que quand la chaleur part de la sous-station pour être distribuée dans les appartements, est-ce qu'il est visé un certain niveau de chaleur ? Et, pour l'hiver qui vient, vu que le gouvernement nous demande de réduire nos besoins énergétiques et nous demande de chauffer à 19 degrés maximum, est-ce que Eneriance va baisser le niveau de chaleur ou est-ce qu'on attend des habitants qu'ils règlent eux-mêmes leur thermostat pour respecter ce niveau d'exigence ? De même, la question est : est-ce que l'exploitant envoie la chaleur 24 h sur 24 ou est-ce que ça fonctionne seulement le jour et ça s'arrête la nuit ? De même, pour diminuer les besoins en énergie : est-ce que c'est l'exploitant qui décide quand la chaleur est envoyée au début de l'hiver et quand est-ce qu'elle s'arrête à la fin de l'hiver ? En fonction de quels critères ? Est-ce que c'est un critère à date ou un critère de température extérieure ? Et est-ce que pour l'hiver à venir l'exploitant va-t-il diminuer la période de chauffe ? Si vous ne savez pas répondre, où est ce qu'on peut trouver l'information ?

Dans le cadre des solutions une ou deux, on améliore ou on refait, est ce qu'on pourra avoir non seulement du chaud en hiver, mais également du froid en été ? Parce que je sais que ça se fait, mais les habitants dans les appartements n'ont rien et crèvent de chaud en été. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « Je pense que vous mélangez un peu 2 choses. Le premier, c'est les incitations gouvernementales à réduire le niveau de chauffage. Là, nous y sommes tous tenus. C'est chaque individu qui le fait. Mais ni Gaz de France, si vous êtes chauffés au gaz, ni Eneriance, si vous êtes chauffés au réseau de chaleur, ne vous réduira la chaleur. Et ils ne sont pas non plus concernés par les périodes de chauffe : la chaleur est fournie par l'usine d'incinération 365 jours par an. Les périodes de chauffe, c'est votre syndic qui le décide et ce n'est pas Eneriance. Vous pouvez être rassurée : Eneriance fonctionne 24 h sur 24. Nous avons répondu à la question précédente en disant que les ordures étaient brûlées 24 h sur 24, parce que l'usine est utilisée à plein

et on a besoin de toute la capacité de l'usine pour traiter les ordures de Decoset, donc la quantité d'énergie produite est la même pendant la journée et pendant la nuit.

Le réseau de froid, pour l'instant, s'est fait de manière un peu anecdotique par les délégataires. On verra au niveau du renouvellement de la délégation de service public. Si on intègre un réseau de froid. C'est compliqué et c'est très cher. On a un exemple, une consultation qui vient de se terminer et dont on a rentré les réponses pour le réseau de chaleur qui est à l'étude et dont madame Gourdoux a parlé tout à l'heure : celui du côté de Matabiau, on a demandé une partie de réseau en froid. On l'a limitée à la partie de la ZAC qui est en cours de construction, ou qui va se construire, parce que pour le reste c'est trop cher et ce n'est pas encore commercialisable. »

**Un intervenant dans la salle :** « Alain Boubée de l'association des habitants de Lafourquette. Donc, l'usine d'incinération se situe sur les quartiers de Lafourquette et Saint Simon qui sont les deux quartiers qui ne sont pas alimentés par le réseau d'eau chaude. Je tenais à le préciser : ils subissent la pollution de l'incinérateur depuis 50 ans sans en obtenir les bénéfices. Ceci étant, on n'est pas opposés bien sûr au réseau de chaleur, il n'était pas illogique de pouvoir chauffer des quartiers avec la chaleur qui était perdue de l'usine. Cela étant, j'ai entendu parler d'énergie locale et renouvelable : bon locale, c'est un fait, et quoique la récupération de nos déchets bien loin de l'agglomération nous interpelle, d'autant plus que nous sommes dans un environnement très urbain, donc on se demande pour quelle raison dans les autres secteurs de la région, il n'y aurait pas d'usine d'incinération et pour quelle raison ce projet ne serait pas sur la table ailleurs, quant à la question de l'énergie renouvelable ou fatale, est-ce que cela veut dire que c'est une fatalité ? Monsieur Terrail-Novès a justement précisé qu'il y a eu un atelier sur les déchets et que l'objectif, c'est de réduire les déchets, la réglementation fait que les déchets doivent être réduits progressivement et il y a même une association qui s'appelle Zero Waste et qui prône le zéro déchet. Alors, espérons que ça va être une perspective intéressante. Ma question est donc de savoir si pour le réseau de chaleur, vous vous êtes interrogé sur le fait de la bascule d'une source d'énergie qui n'est pas renouvelable (le déchet n'est pas une source d'énergie renouvelable) vers une source plus écologique ? J'ai vu qu'effectivement il y a d'autres solutions comme la géothermie qui nous irait parfaitement bien. D'autant que si on n'est pas chauffés par cette source autant qu'elle soit propre et que nous n'en subissions pas les conséquences. »

**Un intervenant dans la salle :** « Jean-Pierre Buchet, je suis habitant du quartier. J'ai deux questions et demie, si on peut dire. La question la plus simple : il y a un plan de rénovation urbaine sur le quartier Reynerie, comme vous le savez, je ne souhaite pas qu'il soit réalisé, mais ce n'est pas le sujet de ce soir. Est-ce qu'il est possible de nous assurer, s'il est réalisé, que les nouvelles constructions seront reliées effectivement au réseau, comme le sont les immeubles à l'heure actuelle ? »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès :** « Oui »

**L'intervenant reprend :** « Merci de votre réponse. Ma deuxième question part d'un constat : nous sommes incités depuis de nombreuses années, particulièrement les Français, à rattraper notre retard en ce qui concerne le recyclage. Les produits recyclés sont en grande majorité des produits très combustibles, qu'il s'agisse de l'eau, des cartons, du papier, des cartons plastiques, etc. Autrement dit, plus il y a de recyclage et plus il y a d'ordures ménagères humides de toutes natures qui sont envoyées à l'usine donc est-ce que cela n'a pas pour conséquence d'obliger à aller chercher ce qui est combustible plus loin ? Est-ce que vous pouvez nous décrire la situation que vous nous avez expliquée tout à l'heure, Monsieur Trautmann, qu'il était possible de faire venir ces déchets de Tarbes ou de Rodez ? Quelle est la réalité par rapport à cette question ? »

**Réponse de Karine Fragonas :** « C'est l'inverse qui va se passer. Probablement, car vous avez raison lorsqu'on recycle le papier, le carton, c'est très combustible et tant mieux que ce ne soit pas sur notre usine. Mais ce que vous ignorez, ce qu'il faut compléter, c'est qu'on va avoir la collecte des biodéchets qui va aussi se mettre en place. Et c'est la partie la plus humide, c'est ce que vous pouvez composter. On parle beaucoup de composteurs : ce qu'on composte dans son jardin ou au pied d'un immeuble, c'est toute la fraction fermentescible. Et cette fraction fermentescible a ce qu'on appelle un PCI bas, c'est-à-dire qu'elle est très humide. Donc, c'est l'inverse qui se produit, que nous nous projetons : plutôt d'avoir des déchets de plus en plus secs. Je ne parle pas d'avoir du carton, de ce qui peut être recyclé, mais ce de qui resterait malgré tout ; si tous collectivement, nous réussissons le pari des biodéchets nous aurions plutôt une fragmentation plus sèche qu'aujourd'hui. »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès :** « Je pense qu'on a précédemment répondu en partie aux questions de Monsieur Boubée sur les remarques qu'il a faites sur la question du territoire, le sujet des extérieurs qui nous amènent leurs déchets a aussi été traité lors d'une réunion de concertation : ils ne le font pas par plaisir, je ne pense pas qu'ils soient très heureux de le faire. D'ailleurs, ils nous ont dit que c'était très compliqué pour eux de faire autrement puisqu'ils avaient, notamment le SMTD 65 et son président, qui nous a dit qu'ils amènent les ordures ménagères chez nous parce qu'eux-mêmes avaient essayé de créer un incinérateur et que cet incinérateur n'était jamais sorti de terre en raison de procédures d'opposition. Eux étaient dans l'incapacité de traiter leurs déchets. Donc il est vrai que dans le plan global régional, l'incinérateur du Mirail a une vocation régionale. Et ça, on a beau dire qu'on ne veut pas, pour eux qui n'avaient pas d'exutoire, et bien l'incinérateur du Mirail était une solution. D'autant plus qu'ils nous ont indiqué, qu'ils doivent réduire également de 50% les capacités d'enfouissement, ce qui ne fait qu'augmenter les difficultés qu'ils vont avoir à gérer leurs déchets. Alors aujourd'hui, je ne suis pas en train de vous dire qu'un futur incinérateur serait calibré pour accueillir leurs déchets, mais dans le cadre de la concertation, on se devait aussi d'entendre ceux qui aujourd'hui viennent pour qu'ils nous expliquent les raisons de leur venue dans notre incinérateur toulousain. On traitera de ces sujets ultérieurement, mais j'entends bien la difficulté et les interrogations qu'il y a sur le fait que des extérieurs viennent chez nous. »

**Un intervenant dans la salle :** « Bonsoir, Michel Herbach de Saint Simon Environnement. Je retiens un peu de cette première partie que le cadre de cette consultation est bien établi et qu'on ne peut pas vraiment en sortir. Il s'agit de travailler sur un incinérateur, donc ça veut dire que si on veut débattre sur la gestion globale des déchets, il faut trouver une autre enceinte ou une autre arène de manière à pouvoir échanger sur la manière de gérer les déchets sur le territoire. Ça, c'est une première remarque. Ensuite, on avait en intitulé "Réseaux de chaleur et solutions". Donc pour l'instant, on a parlé surtout de réseau de chaleur, effectivement. Est ce qu'il n'y a pas d'autres manières de valoriser l'incinération de nos déchets ? On a vu qu'il y avait peut-être de l'électricité... Ensuite, j'ai bien compris aussi dans la réponse qui a été faite à Monsieur Barbero que finalement on peut éloigner l'incinérateur du réseau de chaleur de manière significative sans trop perdre en rentabilité de l'opération. Et donc ça m'amène à la dernière observation : compte tenu de l'âge de l'installation et du premier réseau de chaleur, est-ce qu'on a une durée d'amortissement de ce réseau de chaleur ? »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès :** « Sur la première partie de votre remarque : si on veut traiter du sujet global des déchets, on se trompe un peu d'instance puisqu'on ne traite que de solutions, j'ai envie de vous dire non, justement, vous le voyez dans la façon dont ont été tenus les différents ateliers, - mais, peut-être n'avez-vous pas pu participer à leur totalité,

ce qui est tout à fait possible, et vous avez néanmoins la possibilité sur le site Colidée ou le site de Decoset de retrouver l'intégralité de ces ateliers -, l'objectif de cette concertation était justement de faire un zoom très global. Nous sommes partis sur la première réunion qui était justement sur la prévention des déchets, parce que, même si nous faisons de l'incinération, on n'a pas voulu traiter cette concertation uniquement en disant : mais en fait, un incinérateur ? Quel tonnage ? etc... Non. On est partis de bien en amont, on est partis de : qu'est-ce qu'on produit ? Que nous ont donné les différentes collectivités comme objectif ? Quelles sont les politiques de prévention qui sont mises en place par les différentes collectivités ? Ça a été abordé lors de la 1<sup>ère</sup> réunion. Ensuite, il y a eu une réunion thématique sur la qualité de l'air, etc. Donc non, je ne crois pas que vous vous soyez trompé d'instance si vous avez voulu parler des déchets sur le plan global. »

**L'intervenant reprend :** « La question que je voulais simplement poser c'est : est ce qu'il n'y a pas d'autre alternative que d'incinérer ? »

**Réponse de Vincent Terrail-Novès (Decoset) :** « Alors aujourd'hui, les deux alternatives qui sont connues, c'est l'incinération ou l'enfouissement. L'enfouissement doit réduire de 50% et je ne pense pas qu'il soit meilleur pour l'environnement que l'incinération. Ensuite, vous aviez une question qui était plutôt une question technique sur l'éloignement de l'incinérateur. »

**Réponse de Pierre Trautmann (adjoint au maire) :** « J'ai répondu tout à l'heure, vous posez la question : quelles sont les moyennes valorisées actuellement ? Dans une usine d'incinération, il n'y a que deux moyens de valoriser : soit de produire de la chaleur, soit de produire de l'électricité. Quelle est la différence entre les deux ? Une tonne d'ordures donne en gros 2 MWh de chaleur et 0,6MWh d'électricité. C'est-à-dire que le rendement pour produire la chaleur est nettement plus élevé que pour produire de l'électricité. En revanche, l'électricité est vendue plus cher actuellement que la chaleur donc financièrement il y a des moments où il vaut peut-être mieux produire de l'électricité.

Le troisième élément, c'est les gaz à effet de serre. Si vous produisez de l'électricité, vous substituez votre électricité à l'électricité qui existe qui est soit nucléaire, soit renouvelable. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune, ou pratiquement aucune, incidence sur les gaz à effet de serre, alors que si vous produisez de la chaleur vous remplacez du gaz et le gaz génère des gaz à effet de serre.

Sur la durée d'amortissement, les délégations de service public qu'on lance sont d'une durée de 25 à 30 ans et, en principe, elles permettent d'amortir le réseau de chaleur. La DSP suivante, il faut commencer à penser à son renouvellement. Donc, si on étend le réseau en cours de période, comme il y a deux ou trois ans, le délégataire amortit cette extension sur une durée de 20 à 30 ans. Nous, on lui donne 20 ans, c'est-à-dire qu'à la fin de la DSP, il faut lui verser une soulte si l'extension est très récente parce sinon, il ne la ferait jamais, cette extension. »

**L'animatrice** invite les personnes dans la salle et celles connectées à distance à participer à la table ronde de l'atelier de concertation pour répondre aux deux questions posées. Chaque table est invitée à nommer un porte-parole pour partager les idées essentielles ou les remarques essentielles qui sont ressorties de la réflexion de la table et les diffuser aux autres.

## TEMPS 5 – ATELIER PARTICIPATIF

**Question 1: Le couplage entre l'UVE et le réseau de chaleur est-il un facteur d'acceptabilité de l'équipement et sous quelles conditions ?**

**Question 2 : Dans l'hypothèse où l'UVE et le réseau de chaleur seraient décorrélés, comment valoriserait-t-on la chaleur produite et comment alimenterait-t-on le réseau de chaleur ?**

**Le rapporteur de la table ronde :** « Bonsoir donc, ça a été une table de travail intense. On est partis sur le constat qu'il y avait une forte demande d'utilisation de cette fonction sociale du réseau de chaleur. Et donc la question qui se pose est : comment répondre à cette demande si on décorrèle l'incinération des déchets de ce réseau de chaleur ? Il y a donc un aspect à la fois social, tel que ça avait été présenté au départ, et une fonction économique, donc une rentabilité du système. Dans les petits points qui peuvent être mis en avant, et donc les suggestions qui viennent autour de cette question d'approvisionner en chaleur les populations qui sont aujourd'hui raccordées : 1) si on maintient un réseau de chaleur à base d'eau, on peut trouver des sources de chaleur, peut-être autre que simplement l'incinération. 2) Sinon peut être multiplier des incinérateurs de taille plus petite qui limiteraient, peut-être, les pertes de charge liées à la distance.

Si je continue sur la technique de chauffage des appartements, l'autre alternative c'était si on débranche un réseau de chaleur, on peut, à travers une valorisation en électricité de cette incinération, raccorder beaucoup plus facilement tous ces appartements, voire au-delà, parce qu'on ne se retrouve plus avec cette notion de densité à proximité du réseau de fourniture. On a pour modèle l'idée qui est : finalement, étant donné que les centrales nucléaires ne sont pas au milieu des villes est-ce que ça veut dire que la valorisation de la chaleur en électricité n'est pas rentable dans les modèles nucléaires ? On peut se poser la question et c'est peut-être quelque chose à creuser.

Ensuite, il y avait la question de la notion de sécurité des populations qui sont à proximité, et peut être même si on est à la campagne la sécurité des animaux. Donc, cette notion de sécurité a été abordée à la fois au travers des instances de contrôle qui seront présentes, habilitées pour leurs compétences, pour leur crédibilité, de manière à suivre l'installation et permettre à l'installation aussi de suivre les évolutions de l'état de l'art, car l'incinérateur du Mirail a été construit depuis maintenant longtemps. Au fur et à mesure, il a évolué parce qu'on a découvert un jour qu'il y avait des dioxines et on ignorait complètement que ça existait. Donc au fur et à mesure, on peut se mettre à trouver de petites choses, au début, on pensait qu'on ne rejetait que de la vapeur d'eau propre et finalement c'est de la vapeur d'eau qui contient des choses qui au bout d'un moment, peuvent poser des problèmes. Donc : faire suivre un peu l'état de l'art au niveau de l'installation existante. Et puis au tout début l'idée c'est peut-être de capter et finalement de ne rien rejeter dans l'air. Il existe effectivement des possibilités de fixation du CO<sub>2</sub>, donc est-ce que ça peut être une question, ou une réponse, aux interrogations vis-à-vis de la sécurité vis-à-vis des rejets extérieurs, notamment du bilan CO<sub>2</sub> ?

Ensuite, si on est obligé de maintenir, pour des questions économiques, une émission de chaleur, la question est de savoir comment la valoriser si on est déconnecté du réseau de chaleur ? Là, on est dans la notion d'énergie. C'est peut-être pas de rester uniquement dans l'aspect chaleur et donc on peut penser que compte tenu du fait qu'il existe des industries qui utilisent de la chaleur, ou des productions qui ont besoin de chaleur, ce n'est pas forcément des habitants, il y a peut-être la possibilité de créer des structures à proximité de l'incinérateur qui vont valoriser cette chaleur de manière continue sur toute l'année alors qu'aujourd'hui, en termes de chauffage, on a une production de chaleur sur toute l'année de manière régulière et constante, alors qu'on a une demande de chauffage saisonnière, mais il reste encore l'eau chaude qui est un peu plus prolongée. Voilà, je ne sais pas si j'ai oublié quelque chose dans nos débats, n'hésitez pas à prendre la parole ou lever le doigt. »

**L'animatrice conclut, mais le rapporteur l'interrompt :** « Je viens juste de me souvenir d'une petite chose. On a eu un débat aussi sur le fait d'implanter la structure à la

campagne et donc de revenir sur l'historique. C'est-à-dire qu'au départ, effectivement, l'incinérateur du Mirail était à la campagne et finalement la ville l'a rejoint. Donc on pouvait se poser la question légitimement si on reproduit l'éloignement, est-ce qu'on ne va pas se retrouver de nouveau avec la ville qui va le rejoindre ? Effectivement maintenant, on a quand même une tendance à l'urbanisme qui est un peu différente puisqu'on est plutôt à la protection des terres agricoles et donc avec limitation des extensions urbaines. On peut penser que sur du moyen/long terme on aura peut-être pas le risque que le scénario ne se reproduise aussi vite. »

**L'animatrice conclut et rappelle les prochaines rencontres : débat mobile du 3 novembre devant la médiathèque du grand M ; la réunion publique des habitants de Bellefontaine le 9 novembre ; la réunion publique des habitants de Saint Simon le 14 novembre ; le prochain atelier le 15 novembre à la salle de Lafourquette ; la réunion de restitution le 21 novembre. Elle rappelle ensuite que l'ensemble des informations, les replays et les comptes rendus des rencontres précédentes se trouvent sur le site Colidée.**

LES RENCONTRES DE LA CONCERTATION			
<p>➤ <b>RÉUNION D'OUVERTURE</b> Mardi 20 septembre 18h30-20h30 salle du général TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>RÉUNION THÉMATIQUE #2 Territoire du projet</b> Mardi 4 octobre 18h30-20h30 Salle Pierre Sotgié MURET</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #8</b> Jeudi 20 octobre 10h00-12h00 Marché de Colomiers COLOMIERS</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #11</b> Jeudi 3 novembre 10h00-12h00 Médiathèque Grand M TOULOUSE</p>
<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #1</b> Mercredi 21 septembre 10h00-12h00 Médiathèque des Pradettes TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #5</b> Mercredi 5 octobre 10h00-12h00 Marché de Ramonville RAMONVILLE-SAINT-AGNE</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #9</b> Mercredi 26 octobre 13h00-14h00 Université Toulouse II TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #12</b> Mardi 8 novembre 10h00-12h00 Marché de Castanet CASTANET TOULOSAN</p>
<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #2 [reporté]</b> Vendredi 23 septembre 10h00-12h00 Marché du Capitole TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>RÉUNION THÉMATIQUE #3 Economie Circulaire et Innovations</b> Lundi 10 octobre 18h30-20h30 Centre innovation B-612 TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>ATELIER #2 - Production de déchets : comment agir localement ?</b> Mercredi 26 octobre 17h30-19h30 Centre de congrès Diagora LABÈZE</p>	<p>➤ <b>ATELIER #4 - Association des habitants à la suite du projet</b> Mardi 15 novembre 18h30-20h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>
<p>➤ <b>RÉUNION THÉMATIQUE #1 Prévention, recyclage et valorisation organique</b> Mercredi 28 septembre 18h30-20h30 Salle Son Subra TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>ATELIER #1 - Qualité de l'air, environnement et suivi de l'installation</b> Lundi 17 octobre 17h30-19h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #10</b> [reporté] Samedi 29 octobre 10h00-12h00 Marché de Cugnaux CUGNAUX</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #13</b> Mercredi 16 novembre 10h00-12h00 Marché de Saint-Simon SAINT-SIMON</p>
<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #3</b> Samedi 1<sup>er</sup> octobre 16h00-12h00 Marché de Muret MURET</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #6</b> Mardi 18 octobre 14h00-18h00 Centre social Reynerie TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>ATELIER #3 - Réseau de chaleur, projet du territoire et impact sur le choix des solutions</b> Mercredi 2 novembre 18h30-21h00 Maison de la Citoyenneté OUEST TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>RÉUNION DE SYNTHÈSE</b> Lundi 21 novembre 18h30-20h30 Salle Lafourquette TOULOUSE</p>
<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #4 [reporté]</b> Mardi 4 octobre 10h00-12h00 Marché de la Faurquette TOULOUSE</p>	<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #7</b> Mercredi 19 octobre 10h00-12h00 Marché de Balma BALMA</p>		<p>➤ <b>DÉBAT MOBILE #14</b> Samedi 16 novembre 10h00-12h00 Marché de Cugnaux CUGNAUX</p>